

**Postulat Laurence Cretegy et consorts – Politique socio-éducative, bilan actuel et vision d'avenir**

*Texte déposé*

Lors des discussions sur la Loi sur la pédagogie spécialisée, une distinction a été faite pour les élèves ayant de besoin de mesures ordinaires ou renforcées de pédagogie spécialisée et ceux devant être au bénéfice de mesures socio-éducatives. Il arrive que certains élèves aient besoin des deux, mais ce n'est pas toujours le cas.

Or, les élèves dits difficiles sont souvent la cause de perturbations dans les classes au détriment de ceux qui ne posent pas de problème. Si certaines mesures sont prévues, comme par exemple les modules d'activités temporaires alternatives à la scolarité (MATAS) ou des aides à l'enseignant, cela ne résout pas de nombreux cas où d'autres solutions seraient envisageables afin de permettre un bon déroulement des heures de classe.

La politique socio-éducative qui relève du Service de protection de la jeunesse (SPJ) en définit les principes. Ce postulat demande une étude sur les mesures socio-éducatives qui existent et des soutiens possibles aux enseignants pour faire face à ces situations difficiles, notamment avec des précisions sur les points suivants :

- Nature et nombre des mesures socio-éducatives actuelles.
- Formation donnée aux enseignants dans ce domaine, par exemple à la Haute école pédagogique (HEP) ou en formation continue.
- Recours possibles des enseignants lors de situations complexes pour la gestion de classes difficiles.
- Etat de la collaboration avec les parents pour qu'ils assument leur mission éducative.
- Les civilistes sont-ils envisagés pour de l'aide à l'enseignant pour l'aider à faire face aux cas de discipline ?
- Quid des mesures d'appui aux enseignants ?

Enfin, la vision du Conseil d'Etat sur l'évolution à l'avenir de mesures socio-éducatives en regard de la société qui change.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures*

*(Signé) Laurence Cretegy  
et 30 cosignataires*

*Développement*

**Mme Laurence Cretegy (PLR) :** — Comme exprimé dans le postulat, la cause principale des perturbations dans les classes vient souvent des élèves difficiles. Certaines mesures d'accompagnement sont déjà prévues, mais cela ne résout pas les cas de plus en plus nombreux. Comment les enseignants sont-ils ou seront-ils soutenus dans les différentes démarches d'accompagnement d'enfants en difficulté ? Leur formation va-t-elle évoluer ? Dans quelle direction ?

C'est une inquiétude, autant pour les enseignants que pour les parents. Afin de pouvoir s'adapter à la société qui change, nous prions le Conseil d'Etat de bien vouloir nous transmettre les différentes données demandées dans ce postulat et de répondre aux questions suivantes :

- De quelle nature sont les mesures socio-éducatives actuelles et quel est leur nombre ?

- Quelle formation est-elle donnée aux enseignants, dans ce domaine, à la HEP ou en formation continue, par exemple ?
- Lors de situations complexes pour la gestion des classes difficiles, quels recours les enseignants ont-ils ?
- Quel est l'état de la collaboration avec les parents, pour qu'ils assument leur mission éducative ?
- Est-il envisagé de faire appel aux civilistes pour apporter de l'aide à l'enseignant, pour l'aider à faire face aux cas de discipline ?
- Quid des mesures d'appui aux enseignants ?

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**